

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE HEXABYTE

Monsieur Naceur HIDOUSSI, qui détenait directement 1 063 010 actions et droits de vote représentant 51,024% du capital de la société HEXABYTE, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 21 Mars 2014, le seuil de 50% du capital suite à la cession en bourse de 99 753 actions et droits de vote, représentant 4,788% du capital de la société.

M. Naceur HIDOUSSI a déclaré comme objectifs pour les douze prochains mois :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 26 Mars 2014 par la Tuniso-Séoudienne d'intermédiation (TSI), intermédiaire en bourse.